

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_0011** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/02/2024**

Objet : **décision avenant au marché 22.059**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/02/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision avenant au march_ 22.059.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

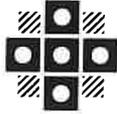
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240215-DCP_0011-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/02/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2024_0011

objet : avenant n°1 au marché 22.059 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux de la ville de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°22.059 ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux de la ville de Tourcoing a été notifié à la société MISSENARD QUINT B le 22/08/22 pour un montant de 175 222,22 € HT;

Considérant que l'Ecole Corneille de la Ville de Tourcoing a fait l'objet d'un changement d'affectation pendant l'exécution du marché en devant le nouveau bureau des Syndicats ;

Considérant que ce changement de périmètre contractuel oblige le Titulaire à procéder à des installations supplémentaires et à les entretenir pendant toute la durée du marché ;

Considérant que ces modifications ont une faible incidence financière sur le marché initial 22.059 ;

Considérant la proposition financière du titulaire d'un montant de 924,39 €HT.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°1 au marché n°22.059 avec la société MISSENARD QUINT B SIS rue Eugène Freyssinet à GAUCHY (02430) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le n° 311 098 487 pour un montant total de 924,39 €HT.

Article 2: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **15 FEV. 2024**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint

Jean-Marie VUYLSTEKER



DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : **15 FEV. 2024**